

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

CAS DE LÉGIONELLOSE EN OUTAOUAIS

Gatineau, le 3 décembre 2021 - La direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais souhaite informer la population qu'une investigation est en cours, à propos de 6 cas de légionellose enregistrés récemment dans la région. Jusqu'à présent, aucune source de contamination potentielle n'a été identifiée. Chaque année, plusieurs cas de légionellose sont déclarés en Outaouais. Il est possible que l'on ne puisse identifier de source environnementale commune au terme d'une enquête.

Qu'est-ce que la légionellose?

Rappelons que la légionellose, parfois appelée aussi maladie du légionnaire, est une infection respiratoire causée par une bactérie (*Legionella pneumophila*) que l'on retrouve partout dans l'environnement et qui se développe dans l'eau tiède. La bactérie peut infecter un individu via de fines gouttelettes d'eau contaminée qui se dispersent dans l'air ambiant. Elle ne peut pas se transmettre de personne à personne et ne peut pas s'attraper en consommant de l'eau contaminée.

Cette bactérie peut trouver des conditions favorables à sa croissance dans des sources d'eau tiède dans la communauté telles que les tours de refroidissement à l'eau des édifices, ou encore des sources d'eau individuelles telles que les chauffe-eau ou encore les spas.

Qui est à risque d'être infecté?

Les personnes qui sont davantage à risque de développer des complications sont les fumeurs, les personnes consommant de grandes quantités d'alcool, les personnes âgées de 50 ans et plus, les personnes ayant une maladie chronique (insuffisance rénale, maladie respiratoire ou cardiaque, diabète, cancer) et celles ayant un système immunitaire affaibli.

Aussi, ces personnes ne devraient pas hésiter à contacter Info-Santé au 811 ou à consulter un professionnel de la santé si elles développent des symptômes tels que fièvre, toux avec

ou sans crachats, difficulté respiratoire, nausées, vomissements, diarrhée, confusion. Ces symptômes s'apparentent d'ailleurs à ceux de la COVID-19.

Que faire pour prévenir la légionellose?

Il est aussi possible de poser des actions individuelles pour réduire le risque de contracter la bactérie en :

- Maintenant la température de votre chauffe-eau à 60 °C et s'assurer de faire installer un dispositif anti-brûlure à la sortie des robinets de la douche et du bain;
- Faisant couler l'eau chaude des robinets pendant quelques minutes lorsque le chauffe-eau n'a pas fonctionné pendant plusieurs jours (ex. : lors d'une absence prolongée du domicile);
- Utilisant adéquatement et en nettoyant régulièrement les appareils qui créent des gouttelettes en suspension : pommeau de douche, bain à remous, spa, humidificateur, appareil de thérapie respiratoire (ex. : oxygénothérapie, appareil pour l'apnée du sommeil), etc. Se référer aux instructions du fabricant pour les recommandations à propos de l'usage et de l'entretien.

Pour avoir davantage d'information sur la maladie et les mesures de prévention individuelle, consulter le lien suivant : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/legionellose/>

Pour plus de renseignements :

Service des relations médias

Centre intégré de Santé et de Services Sociaux de l'Outaouais

Courriel : 07.relations_medias@ssss.gouv.qc.ca

Ligne média : 819 966-6583